



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 AVRIL 2022

Le 05 avril 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR, Sandrine LECLERC

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Josiane POINFOUX est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	20
Contre	0
Abstention(s)	5
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - CM/22/040

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif du budget annexe ZAC de la Hauteville 2022 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	1 229 400.00 €	1 394 500.00 €
DEPENSES	1 229 400.00 €	1 394 500.00 €

Il propose de procéder à un vote par chapitre comme présenté en annexe de la présente délibération.

Il précise que le budget primitif 2022 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2312-1 et suivants ;

VU l'avis favorable de la commission Politique financière et marges de manœuvre du 24 mars 2022 ;

ATTESTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2022, conformément à la délibération du Conseil Municipal n°CM/22/001 du 24 février 2022.

DECIDE d'approuver le budget primitif du budget annexe ZAC de la Hauteville 2022 tel que présenté en annexe jointe à la présente délibération.

DIT que le vote du budget principal 2022 s'est fait par chapitre.

A la majorité : 20 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

5 abstention(s) : Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS, Jonathan NOEL

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 7 avril 2022

Patrick CALLAIS,
MAIRE

